



IMAGINE
CANADA



Établir une place au sein du gouvernement

pour le secteur de la bienfaisance
et à but non lucratif



Établir une place au sein du gouvernement pour le secteur de la bienfaisance et à but non lucratif

Le travail des organismes de bienfaisance et à but non lucratif canadiens est monumental. Ils améliorent la vie de la population du Canada et du monde entier. En dépit de leur incidence sociale et économique indéniable, les gouvernements continuent d'omettre et de négliger le secteur caritatif dans l'élaboration de leurs politiques.

Pourquoi le secteur à but non lucratif n'a-t-il pas sa place au sein du gouvernement ?



Pêches et Océans (2020)

- 1.7% du PIB du Canada
- Contribution annuelle de \$31.6B au PIB
- 30,000 emplois



Agriculture (2016)

- 6.7% du PIB du Canada
- Contribution annuelle de \$111B au PIB
- 2.3 million emplois



Transportation (2018)

- 8% du PIB du Canada
- Contribution annuelle de \$153.4B au PIB
- 920,800 emplois

Le secteur de la bienfaisance et à but non lucratif est assujéti à un cadre juridique et réglementaire archaïque. Les organismes de bienfaisance et à but non lucratif ont besoin d'une place au sein du gouvernement pour assurer la santé du secteur et sa capacité d'intervention en temps de crise.

Recommandation:

Le gouvernement fédéral devrait établir un point focal dédiée au secteur de la bienfaisance et à but non lucratif au sein de l'appareil gouvernemental permanent. Ce point focal devrait être sous forme d'un secrétariat spécialisé chargé de:

- réunir régulièrement un groupe de travail interministériel,
- d'organiser des réunions fédérales/provinciales/territoriales et;
- de publier un rapport annuel sur l'état du secteur.

En comparaison, le secteur de la bienfaisance et à but non lucratif contribue à **8,5 % du PIB du Canada** et à **2,4 millions d'emplois**¹, mais n'a pas sa place au sein du gouvernement, contrairement à ces autres industries.

Contexte:

Le gouvernement fédéral compte des ministères et des organismes qui s'occupent directement de divers secteurs économiques comme Agriculture et Agroalimentaire Canada, Transports Canada, Ressources naturelles Canada et Patrimoine Canada. Cependant, aucun ministère ou organisme fédéral n'est chargé de comprendre exhaustivement le cadre législatif et réglementaire en constante évolution des organismes de bienfaisance et à but non lucratif ni d'assurer leur prospérité à l'échelle du secteur.

Le rôle principal de l'Agence du revenu du Canada (ARC) au sein du gouvernement fédéral consiste à interpréter et à appliquer le régime fiscal. Ce n'est pas une agence qui a pour mandat de se pencher sur la prospérité et les besoins à long terme des organismes de bienfaisance enregistrés.

La Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC est responsable de la réglementation des organismes de bienfaisance enregistrés pour contrôler qu'ils continuent (a) de se conformer aux exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu et (b) de réaliser des fins reconnues comme étant « de bienfaisance » dans la législation en vigueur et le droit commun.

Le rôle des ministères et des organismes fédéraux se limite à contrôler le maintien de la conformité des OBNL aux exigences de leur exemption fiscale, mais aucun d'eux n'est chargé de tenir compte des besoins ou des difficultés qui peuvent leur être propres. Quand les organismes de bienfaisance et à but non lucratif assurent effectivement la liaison avec le gouvernement fédéral, les interactions avec celui-ci se limitent à leur mission ou à leur objet.

Chiffres Récents:

- Il y a plus de 170,000 organismes de bienfaisance et à but non lucratif au Canada
- Plus de 2.4 million canadien/nes sont employés dans le secteur²
- Plus de 77% de la main d'oeuvre sont des femmes
- 47% de femmes immigrantes sont employées dans le secteur³
- 34% du secteur d'identifié comme racialisé ou autochtone⁴

1 Statistiques Canada. (2021). Le Quotidien — Institutions sans but lucratif et bénévolat : contribution économique, premier trimestre de 2022. Retrieved from: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220705/dq220705d-fra.htm>

2 Imagine Canada, "Notre diversité, notre force : pour de meilleures conditions de travail dans le secteur à but non lucratif", 2022

3 Imagine Canada, "Notre diversité, notre force : pour de meilleures conditions de travail dans le secteur à but non lucratif", 2022

3-4 IBID

Le rôle de ces ministères est double : élaborer des politiques et des programmes intéressants et pertinents pour les organisations exerçant leur activité au sein de ces secteurs et défendre les intérêts de celles-ci quand des politiques gouvernementales plus générales sont mises à l'étude.

Pourquoi le secteur a-t-il besoin d'une place au sein du gouvernement?

La nécessité est triple :

- Premièrement, le secteur a besoin d'une entité au sein du gouvernement qui est responsable d'évaluer régulièrement le cadre législatif et réglementaire pour vérifier que les lois sont propices à sa prospérité.
- Deuxièmement, un processus d'élaboration des mémoires au Cabinet plus fort est nécessaire, pour soutenir la législation fédérale, ainsi qu'attraper les propositions nuisibles qui pourraient avoir un effet nocif sur le secteur
- Troisièmement, le secteur a besoin d'une entité bien définie à laquelle s'adresser en temps de crise. Comme aucun ministère fédéral n'est chargé de veiller à la santé du secteur de la bienfaisance et à but non lucratif, aucune intervention fédérale au service du secteur n'est unifiée en temps de crise.

Cela a été tristement mis en évidence au plus fort de la pandémie quand plusieurs programmes d'aide fédéraux ont été instaurés pour aider le secteur des entreprises à se remettre des répercussions économiques des mesures sanitaires d'urgence, en excluant le secteur de la bienfaisance et à but non lucratif. Des programmes comme la Prestation canadienne d'urgence (PCU), la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada (PEREC) ont été mis en place pour venir en aide aux entreprises. Dans un premier temps, le secteur de la bienfaisance et à but non lucratif, un acteur clé de la prospérité et la santé de la société canadienne, a été exclu de ces programmes d'aide.

Le secteur a dû livrer bataille pour bénéficier de ces programmes et améliorer la sensibilisation à son rôle dans l'économie. Quand d'autres programmes d'aide ont été instaurés par la suite, comme le Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées (PREPDT) et le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil (PRTA), d'importants pans du secteur n'ont pas été admissibles à cette aide.

De plus, il n'existe aucun mécanisme visant à vérifier l'absence d'effet négatif des mesures législatives proposées sur le secteur des OBNL. C'est le secteur qui doit donc remplir ce rôle lui-même et utiliser les fonds de bienfaisance pour expliquer les conséquences involontaires des nouveaux projets de loi aux ministres et aux fonctionnaires. Le gouvernement adopte souvent des projets de loi sans tenir compte de leur incidence sur les organismes de bienfaisance et à but non lucratif. Par exemple, quand la Loi canadienne anti-pourriel a été créée, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) n'a pas été tenu de consulter les organismes de bienfaisance et à but non lucratif ou de comprendre comment ils génèrent des revenus ou exercent leurs activités, ce qui a conduit à des règlements imprécis qui ont restreint leurs activités rémunératrices à base de courriels.

Un autre exemple a trait à la direction et au contrôle. Jusqu'à un passé récent, il était interdit aux organismes de bienfaisance d'octroyer des fonds à un organisme non doté de ce statut, à moins de conclure un accord en vertu duquel ils exerçaient une « direction et un contrôle » sur les activités de leur partenaire non enregistré à titre d'organisme de bienfaisance.

Quels points de contact existent actuellement ?



Agence du revenu du Canada

- Problèmes de réglementation et de lignes directrices



Innovation, Science et Développement économique Canada

- Surveillance de la Loi sur les sociétés sans but lucratif et de la Loi sur les corporations canadiennes



Emploi et développement social Canada

- Administration de plusieurs programmes de financement fédéraux



Finance Canada

- Addresser des enjeux de taxation pour les organismes de bienfaisance.

Les organismes de bienfaisance doivent s'engager avec tous ces départements séparément.

Ces points focaux représentent les étapes minimales nécessaires pour réglementer le secteur, mais ils ne permettent pas un engagement éclairé avec le secteur.

Dans le budget de 2022, le gouvernement a annoncé qu'il modifierait les exigences en matière de direction et de contrôle. En revanche, quand ces modifications ont été énoncées dans le projet de loi C-19, il est devenu clair que la formulation précise de ce projet de loi nuisait au secteur. Imagine Canada et plusieurs acteurs du secteur ont organisé une Journée sur la Colline pour obtenir 2 amendements au projet de loi C-19. Cet effort a exigé beaucoup de temps et de nombreuses ressources qui auraient pu être consacrés aux initiatives communautaires. Si le secteur disposait d'une place au sein du gouvernement, une Journée sur la Colline ne serait pas devenue nécessaire.

Une place au sein du gouvernement et les communautés en quête d'équité

Dans chaque collectivité du Canada, les personnes vulnérables et racisées comptent sur les programmes et les services d'initiative communautaire pour améliorer leur qualité de vie. La réduction de la pauvreté, l'itinérance, le chômage des jeunes et les soins palliatifs et aux personnes âgées ne sont que quelques-uns des domaines d'activité des organismes de bienfaisance et à but non lucratif au service de leurs collectivités. Cela a été constaté au plus fort de la pandémie de COVID-19, quand la cartographie des données a révélé que les quartiers à faible revenu et racisés étaient les plus durement touchés par la COVID-19. Plusieurs organismes communautaires sont intervenus contre les inégalités systémiques responsables de cette injustice.

En 2020, un groupe de chefs de file de l'ensemble du secteur à but non lucratif a formé le Collectif pour une relance équitable en réponse aux répercussions de la COVID-19 sur le secteur à but non lucratif et sur les collectivités qu'il sert. Le Collectif a pour objectif de promouvoir une relance équitable et un secteur à but non lucratif fort. Le Collectif réclame également une place au sein du gouvernement. De nombreux organismes en quête d'équité font face à un contexte instable qui menace profondément leur santé. Par exemple, les organismes au service des communautés en quête d'équité subissent de fortes baisses de leurs revenus et une réduction de leur capacité qui sont épargnées aux organismes plus importants qui offrent leurs services à la population générale. Les implications de ces facteurs sont préoccupantes pour la promotion de l'équité au Canada. Afin que les besoins des organismes en quête d'équité puissent être représentés, le secteur de la bienfaisance et à but non lucratif a besoin d'une place au sein du gouvernement en mesure de coordonner et de diffuser les décisions stratégiques qui se répercutent sur l'ensemble du secteur.

Exemples de mesures de contrôle du gouvernement

Le gouvernement fédéral dispose d'un processus d'élaboration des mémoires au Cabinet pour examiner minutieusement les nouvelles politiques. Ce processus exige que les ministères tiennent compte de divers types d'effets différentiels des politiques proposées, par exemple sur les petites et moyennes entreprises par rapport aux entreprises plus importantes. Ce processus ne tient pas compte des caractéristiques propres à la structure des organismes de bienfaisance et à but non lucratif ni ne propose des mesures stratégiques en vue de les aider à réaliser leur mission. Dans l'absence d'un point focal au gouvernement, il n'y a pas de d'organe opérationnelle qui suit ces dossiers, et s'assure que les interventions fédérales restent informés sur le secteur.

Que fera un tel secretariat au sein du gouvernement?



Convenir un groupe de travail interministériel



Maintenir une collaboration continue avec les ministères fédéraux



Soutien consultatif pour le processus de memo au cabinet



Aborder les problèmes d'iniquité à l'échelle du secteur



Organiser des réunions fédérales/provinciales/territoriales



Collaborer au développement de produits de données



Établir et maintenir des canaux de communication clairs avec le secteur



Assurer l'inclusion des organisations à but non lucratif dans la réponse à la crise

Critères souhaitables pour une place au sein du gouvernement:

- **Structure administrative** : cette place constitue un mécanisme central et respecté au sein de l'appareil gouvernemental et doit être dotée de la position hiérarchique et du pouvoir requis pour prendre des décisions.
- **Permanence** : elle fait partie de l'appareil gouvernemental permanent.
- **Mandat** : son mandat est limité aux questions communes aux organismes de bienfaisance et aux organismes à but non lucratif en raison de leurs structures organisationnelles. Ce mandat ne devrait pas être axé sur des questions limitées, comme le bénévolat, les services communautaires ou la collecte de fonds.
- **Exhaustivité** : elle représente la reconnaissance de l'importante contribution économique et sociale des organismes de bienfaisance et à but non lucratif au Canada. Une relation renouvelée avec le secteur devrait viser à le traiter en partenaire actif aux fins de la réduction des obstacles et du renforcement de sa capacité.
- **Aucun double emploi** : une place pour le secteur ne devrait pas faire double emploi avec les responsabilités des autres ministères en matière de financement ni se substituer à celles-ci.

Exemples de places au sein du gouvernement d'autres administrations

Modèles de soutien bureaucratique:

- **Australie** : l'Australian Charities and Not-for-profits Commission (ACNC), établie en 2012, est l'organisme de réglementation des organismes de bienfaisance du pays, mais la promotion du secteur fait également partie de son rôle. L'ACNC a été créée pour maintenir, protéger et renforcer la confiance du public envers le secteur à but non lucratif australien; pour soutenir et maintenir un secteur à but non lucratif robuste, dynamique, indépendant et innovant et pour promouvoir la réduction des obligations réglementaires superflues pour le secteur. Le ministre adjoint du Trésor et des Finances de l'Australie est responsable de l'ACNC.
- **Québec** : le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, établi en 2015, a pour mandat de soutenir l'action communautaire et bénévole en suivant une politique gouvernementale sur l'action communautaire. Cette politique vise à valoriser et à promouvoir l'action communautaire; à valoriser et à promouvoir le travail des organismes communautaires; à consolider les politiques relatives à l'action communautaire à l'échelle du gouvernement pour les harmoniser et à reconnaître et à soutenir l'action bénévole au sein des organismes communautaires.

Mandats au sein d'un cabinet:

- **Royaume-Uni**: Le secrétaire parlementaire pour la société civile a été créé pour diriger l'agenda de la société civile et couvrir l'agenda de la grande société, le service national des citoyens et la politique de la jeunesse, l'action sociale, la création de soutiens au secteur de la société civile et la stratégie d'entreprise sociale et d'investissement social du Royaume-Uni.
- **Nouvelle-Zélande**: Le ministre du Secteur communautaire et bénévole, ainsi que le Comité parlementaire sur les services sociaux et le secteur communautaire, sont de solides appuis pour le secteur sans but lucratif. Ils ont considérablement modernisé le secteur, en proposant une législation pour moderniser la définition de fin de bienfaisance, ainsi qu'en augmentant la transparence.
- **Terre-Neuve et Labrador**: en 2021, le gouvernement provincial a nommé un ministre responsable du secteur communautaire. Ce ministre assure, de concert avec ses collègues du Cabinet, le soutien des organismes bénévoles et à but non lucratif. Le ministre est également responsable de la collaboration avec le ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie, le secteur communautaire, les intervenants pour établir un incubateur et un accélérateur pour les organismes communautaires.
- **Colombie britannique**: en 2021, le gouvernement provincial a nommé une secrétaire parlementaire pour le développement communautaire et les organismes à but non lucratif. La secrétaire parlementaire est chargée « d'assurer l'engagement et le soutien du secteur à but non lucratif pendant la pandémie de COVID-19 et la relance et pour soutenir les organismes de bienfaisance et le secteur à but non lucratif en étant leur défenseure et leur point de contact clé au sein du gouvernement ».

REMERCIEMENTS

Auteurs: Chantal Edwards, Emily Jensen, Sebastian Muermann

Traduction: Cornelia Schrecker

Demandes des médias : media@imaginecanada.ca

Octobre 2022 droits d'auteur © 2022 Imagine Canada

À propos d'Imagine Canada

Imagine Canada est un organisme caritatif national qui a pour vocation d'offrir aux organismes de bienfaisance et à but non lucratif des programmes, une assistance et des ressources conçus pour les aider à mieux soutenir la population canadienne et les communautés qu'ils servent. Au total, notre secteur ajoute 8,3 pour cent au PIB du Canada et emploie plus de 2,4 millions de personnes dans plus de 170 000 organismes à but non lucratif et de bienfaisance de l'ensemble du pays.

Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous aux coordonnées ci-dessous.

policy@imaginecanada.ca

www.imaginecanada.ca